

République Française

Département des Ardennes

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Novy-Chevrières

SEANCE DU 30 novembre 2021

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
15	12	12 + 2 pouvoirs

Date de convocation
23 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Yves BEGUIN**, maire.

Présents : **BEGUIN Yves, DOMMELIER Benoit, LAMBOT Jean-Pierre, LE PEUC'H Kévin, LEDOUBLE Jérôme, LOZINGOT Sylvie, LUDINART Michel, MALVY Noëlle, PARAPPEL Patricia, SIMON Christine, STEVENIN Bernard, VIOLET Odette.**

Absents : **ENGLERT Marine.**

Représentés : **LE PEUC'H Régis par LE PEUC'H Kévin, PONCET Frédéric par VIOLET Odette.**

Monsieur LEDOUBLE Jérôme a été nommé secrétaire de séance.

Objet : PROPOSITION D'ADHESION GRATUITE A LA CENTRALE D'ACHATS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RETHÉLOIS :

N° de délibération : DCM2021_055

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	14	13	0	1	0

Vu la délibération n° 193/2021 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rethélois du 30 septembre 2021 portant sur la modification de ses statuts leur permettant de se doter d'une centrale d'achats,

Vu les dispositions des articles L-2113-2 et suivants du Code de la Commande Publique, une centrale d'achats permet « d'exercer de façon permanente, au bénéfice de ses adhérents, l'acquisition de fournitures de biens ou services »,

Vu que l'adhésion et le recours à la centrale d'achats sont gratuits et n'emportent pas l'obligation de recourir à la centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou pour l'acquisition de fournitures ou de services achetés par la centrale d'achat (l'adhérent reste libre de passer lui-même ses propres marchés et accords-cadres, si le marché passé par la centrale d'achats ne lui convient pas in fine),

Après en avoir délibéré, à la majorité, **Le Conseil Municipal,**

- **ADHERE à la centrale d'achats de la Communauté de Communes du Pays Rethélois,**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et son règlement intérieur,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Yves BEGUIN, maire



Yves BEGUIN

YVES BEGUIN
2021.12.17 20:36:08 +0100
Ref:20211217_132003_1-1-O
Signature numérique
le Maire